

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL85

présenté par
Mme Thillaye, rapporteure

ARTICLE 35

Rédiger ainsi l'alinéa 32 :

« II. – Sont subordonnés à l'avis conforme de la formation mentionnée au I du présent article : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.